

# INSCRIPTION ET RESERVATION

## VIDE GRENIER SAMEDI 16 AOUT 2025

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

N° immatriculation du véhicule : .....

Type de véhicule (voiture/camion) .....

PROFESSIONNEL	PARTICULIER
N° RC :	N° CNI ou Passeport : Date de délivrance :

Métrage souhaité : ..... X 2.50€ / ml soit ..... €

**Les personnes ayant des camions ou camping-car et qui souhaitent les conserver doivent obligatoirement prendre le nombre de mètres linéaires correspondant à la longueur de leur véhicule.**

Merci de retourner ce bulletin d'inscription dûment complété et signé, ainsi que :

- Le règlement intérieur ci-joint complété et signé,
- L'attestation sur l'honneur signée (uniquement pour les particuliers),
- La photocopie de votre CNI ou passeport,
- Le chèque établi à l'ordre de "Association de Briques et de Broc" et envoyé à Mme Priscilla GARCIN, 1675 route d'Uzerche, 19140 LES TROIS SAINTS

Vous pouvez également tout déposer directement à la boutique les mercredis et samedis, ou tout déposer à l'accueil du Super U dans une enveloppe fermée.

**Seuls les bulletins correctement complétés et accompagnés de tous les documents demandés seront pris en compte.**

**Aucune réservation ne sera effectuée sans règlement.**

**Toutes les places non occupées à partir de 8h00 seront disponibles et non remboursées.**

En s'inscrivant à cet évènement, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs, quel qu'en soit le motif.

**Par ailleurs et en cas de désistement, les sommes versées ne seront pas restituées.**

Enfin, il vous sera demandé l'original de votre CNI ou passeport dès votre arrivée **qui doit être conforme à celle que vous avez envoyée.**

Fait à..... le .....

Signature :

## REGLEMENT VIDE GRENIER

- 1°. Les exposants seront accueillis à partir de 6h00 et placés par le responsable.
- 2°. Les exposants ne pourront pas changer d'emplacement sans l'accord du responsable qui ne sera tenu en aucune manière d'accéder à leur demande.
- 3°. Toutes les places non occupées à partir de 8h00 seront considérées comme libres et non remboursables.
- 4°. L'association de Briques et de Broc décline toute responsabilité quant aux dommages matériels ou corporels causés ou subis par les exposants et ce, pour quelque motif que ce soit.
- 5°. Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'exclure toute personne ne respectant pas le règlement ou les autres personnes.
- 6°. Aucun emplacement ne pourra être remboursé, pour quelque motif que ce soit (intempéries, vol, dégât, défaut de clientèle, publicité insuffisante, mauvais emplacement, etc....), à l'exception toutefois d'une annulation totale de la manifestation par l'Association de Briques et de Broc.
- 7°. Il est interdit de vendre des produits autres que des objets personnels et usagés (alimentaire, animaux, etc.....).
- 8°. Les personnes ayant des camions ou camping-car et qui souhaitent les conserver doivent obligatoirement prendre le nombre de mètres linéaires correspondant à la longueur de leur véhicule.
- 9°. La présence à cette journée implique sans réserve l'acceptation du présent règlement.

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M.....

Demeurant.....

.....

Déclare sur l'honneur :

- \*être un participant non professionnel,
- \*de n'avoir pas participé à plus 2 ventes du même type dans l'année,
- \*que les objets que je souhaite vendre ne sont que des objets personnels et de seconde main.

Fait à..... le .....

Signature :